

Le Châble, le 8 février 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Michel Carron pour le démontage et le remontage d'une grange en modification du projet autorisé n° 431.12 (transformation d'une grange en habitation) sur la parcelle no 17043, folio no 94, zone Village V3, lieu-dit Chenevaire, coord. 2'582'065/1'103'865 (Projet selon art 3 et 40 LC)

Mme Stéphanie Gay pour la construction d'une maison familiale sur la parcelle no 10876, folio no 107, zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Barraudes, coord. 2'584'790/1'100'875

Mme Anita Carron par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la modification d'ouvertures en façade Sud sur la parcelle no 10759, folio no 102, zone Village V1, lieu-dit Les Places, coord. 2'584'562/1'101'162

Mmes Maret Lorianne et Maret Murielle pour la construction de 2 maisons familiales sur la parcelle no 19674, folio no 112, zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Morgnes, coord. 2'586'522/1'100'203

M. Gérald Jordan par le bureau d'architecture Fima Architecture SA pour la transformation d'un appartement avec modifications d'ouvertures en façades sur la parcelle no 830, folio no 3, zone Touristique forte densité T2, à Verbier, coord. 2'583'758/1'105'468

Mme Chantal et M. Eugène Riethmann par le bureau d'architecture Robert Gaillard pour la construction d'une annexe enterrée au chalet existant avec aménagement d'un parking extérieur sur la parcelle no 995, folio no 122, zone Touristique forte densité T2, lieu-dit Les Moulins, coord. 2'583'805/1'105'825 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Claude Borloz par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la construction d'une villa sur la parcelle no 18447, folio no 28, zone Résidentielle R3, lieu dit Probé, coord. 2'583'220/1'102'815

PPE n°59276 à 59302 - Résidence du Parc par M. Maurice Deslarzes, par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour la transformation, la rénovation intérieure et extérieure d'un immeuble avec la pose d'une isolation périphérique sur la parcelle no 110, folio no 127, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu, coord. 2'583'580/1'105'035 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

M. Peter Ohnemus par le bureau d'architecture Morard & Coupy SA pour la construction d'un garage et de divers locaux de service sur la parcelle no 2739, folio no 138, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Le Sonalon, coord. 2'583'490/1'106'240

Entremont Cuisines SA par le bureau d'architecture A.Gard & B.Vaudan pour la construction de 3 résidences principales sur la parcelle no 33514, folio no 119, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit Les Tsantons, coord. 2'581'935/1'101'295

M. Christophe Salamin pour l'agrandissement d'une maison d'habitation dans la grange attenante et la pose de panneaux solaires en toiture sur les parcelles no 10140 et 10141, folio no103 (99), zone Village V2, lieu-dit Prarreuyer, coord. 2'583'600/1'101'850

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.